



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Citoyenneté, de la
Légalité et de l'Environnement**

**Bureau de l'Utilité Publique,
de la Concertation et de l'Environnement
Mission Environnement et Enquêtes publiques**

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté du Préfet de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône, du 04 juin 2024, il sera procédé à une enquête publique préalable au projet d'extension du périmètre de la Réserve Naturelle Nationale (RNN) de Sainte-Victoire sur les communes de Beaurecueil et de Saint-Antonin-sur-Bayon.

L'enquête publique, destinée à assurer l'information et la participation du public se déroulera, pendant quinze jours consécutifs, **du jeudi 04 juillet 2024 au jeudi 18 juillet 2024 inclus**, en mairies de Beaurecueil, siège de l'enquête, et de Saint-Antonin-sur-Bayon.

A été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire: M. Didier RICHARD, Manageur milieu industriel (ex-PDG), retraité, et nommé en qualité de suppléant: M. Pascal HAON, Ingénieur INSA EURING, Directeur technique, bureau études (COFEX), en activité.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne pourra:

- prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions sur un registre d'enquête, aux lieux de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux suivants:

Lieu	Adresse	Jours et Heures d'ouverture au public
Mairie de Beaurecueil <u>Siège d'enquête</u>	125, Avenue Louis Sylvestre - 13100 Beaurecueil Salle du Conseil	du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 16h30 (fermeture le mercredi après-midi et le lundi)
Mairie de Saint-Antonin-sur Bayon	CD 17, Le Bouquet 13100 Saint-Antonin-sur-Bayon Salle de réunion	mardi et jeudi de 8h30 à 13h00 et de 14h00 à 17h00 vendredi de 8h30 à 13h00

- consulter le dossier sur un poste informatique mis à la disposition du public à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement, Bureau de l'Utilité Publique de la Concertation et de l'Environnement, place Félix Baret, 13006 MARSEILLE (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 - Bureau n°421) – Contact préalable au 04 84 35 42 47;

- consulter le dossier sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône: <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Beaurecueil>;

- adresser ses observations et propositions écrites sur le projet au commissaire enquêteur par voie postale au siège de l'enquête;

- consigner ses observations et propositions, du jeudi 04 juillet 2024 (9h00) au jeudi 18 juillet 2024 (16h30) inclus,

ipar voie électronique, sur le registre dématérialisé sécurisé ouvert de manière complémentaire depuis le site internet: <https://www.registre-numerique.fr/extension-reserve-sainte-victoire> et accessible depuis le lien disponible sur le site internet précité de la préfecture, ou par courriel à l'adresse suivante: extension-reserve-sainte-victoire@mail.registre-numerique.fr

Le dossier d'enquête comprend notamment le projet de décret portant définition du périmètre et de la réglementation actualisée de la RNN ainsi que les cartes associées.

Monsieur Didier RICHARD – et en cas d'empêchement de ce dernier, M.Pascal HAON, suppléant - se tiendra à la disposition du public et recevra ses observations orales et écrites, aux lieux de l'enquête, aux jours et heures suivants:

Mairie	Permanences	
Mairie de Beaurecueil <u>Siège d'enquête</u>	jeudi 04 juillet 2024	de 9h00 à 12h00
	jeudi 18 juillet 2024	de 14h00 à 16h30
Mairie de Saint-Antonin-sur-Bayon	mardi 09 juillet 2024	de 14h00 à 17h00

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites émises auprès du commissaire enquêteur lors des permanences ci-dessus, sont consultables aux lieux de l'enquête.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique sont consultables par le public¹ sur le site dématérialisé sécurisé précité et accessibles depuis le site internet précité de la préfecture. Elles sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande, dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration, pendant toute la durée de l'enquête.

Après la clôture de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an dans les mairies concernées et à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, et rendue publique par voie dématérialisée pendant un an sur le site internet précité de la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

Au terme de l'enquête publique, l'extension est actée par un décret. Le classement est prononcé par un décret en Conseil d'État en cas de désaccord d'un ou plusieurs propriétaires ou titulaires de droits réels.

La personne responsable du projet est la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (SBEP/UB). Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de Monsieur Martin GASCUEL, Chargé de mission protection et gestion de la nature Tel: 04 88 22 64 42.

Fait à Marseille, le 07 JUIN 2024,

Le Chef de Bureau de l'Utilité
Publique, de la Concertation et de
l'Environnement

Patrick PAYAN

¹ Les données personnelles contenues dans les observations et propositions du public, quelles que soient leurs formes, et recueillies au cours de l'enquête environnementale seront dès lors consultables en ligne.